

AVIS DE CONCOURS

 CENTRE DE GESTION de la fonction publique territoriale	Centre organisateur  CENTRE DE GESTION FINISTÈRE		 Morbihan
<i>Centre de Gestion des Côtes d'Armor</i>	<i>Centre de Gestion du Finistère</i>	<i>Centre de Gestion d'Ille et Vilaine</i>	<i>Centre de Gestion du Morbihan</i>

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) ouvre et organise, au titre de l'année 2025, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille Et Vilaine et du Morbihan le :

CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL Filière administrative - Catégorie B

Conditions d'accès :

■ CONCOURS EXTERNE :

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

A titre dérogatoire, le concours externe est ouvert aux pères ou mères de famille d'au moins trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

■ CONCOURS INTERNE :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 20 mars 2025), comptant au moins quatre ans de services publics au **1^{er} janvier 2025**.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 20 mars 2025.

■ TROISIÈME CONCOURS :

Ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2025, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- Soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- Soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- Soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (article L325-7 du Code Général de la Fonction Publique).

- Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Nombre de postes : 130 ainsi répartis :

Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
60	65	5

Nature des épreuves :

Epreuves écrites le 16 octobre 2025 Au Parc des Expositions de Penfeld à Guilers et au Centre de Gestion du Finistère à Quimper	Epreuve orale à partir de janvier 2026 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper
<p><u>Externe :</u></p> <p>1/ Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).</p> <p>2/ Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants : (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p> <ul style="list-style-type: none">a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. <p><u>Interne et 3^{ème} concours :</u></p> <p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription : (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p> <ul style="list-style-type: none">a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.	<p><u>Externe :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p> <p><u>Interne :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p> <p><u>3^{ème} concours :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : du 04 février au 12 mars 2025 inclus auprès du CDG29 :

- **par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :**

- **www.concours-territorial.fr**, le portail national des concours et examens professionnels,
- ou sur celui du CDG29, **www.cdg29.bzh**.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 12 mars 2025, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : jusqu'au 20 mars 2025 inclus auprès du CDG29 :

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17h00, dernier délai.

La préinscription effectuée par un candidat ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura « clôturé » en ligne son inscription depuis son espace sécurisé ou que son dossier papier ait été réceptionné, dans les délais, par le CDG29.

Il est impératif de lire attentivement la brochure du concours consultable sur la plateforme de préinscription du CDG29.

Le CDG29 se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

**Centre de Gestion du Finistère - Service Concours
7, boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30
Mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh**